



Saint-Denis, le 1^{er} avril 2021

Arrêté DEETS 2021 -02

portant nomination des Responsables d'Unités de Contrôle et affectation des agents de contrôle au sein de ces Unités de Contrôle et des sections de La Réunion

LE DIRECTEUR DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DE LA RÉUNION

- Vu le code du travail, notamment les articles R 8122-1 à R 8122-11 relatifs à l'organisation du système d'Inspection du Travail dans les services déconcentrés ;
- Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'économie, de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;
- Vu la validation du plan régional par le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social en date du 24 mars 2014 ;
- Vu la consultation du comité technique des services déconcentrés en date du 29 mai 2020 ;
- Vu l'arrêté du 31 mars 2021 portant nomination de Monsieur Michel-Henri MATTERA, en tant que directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion à compter du 1^{er} avril 2021 ;
- Vu l'arrêté du directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion du 1^{er} avril 2021 fixant le périmètre des unités de contrôle et le découpage des sections d'inspection de La Réunion ;
- Vu l'arrêté du 24 février 2021 relatif à la nomination des responsables d'unité de contrôle et l'affectation des agents de contrôle au sein des unités de contrôle et des sections d'inspection de La Réunion ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Sont nommés Responsables d'Unité de Contrôle :

Unité de Contrôle Nord : FATTAH Mustapha
Unité de Contrôle Sud : GROSS Nathalie
Unité de Contrôle de Lutte contre le Travail Illégal : *Vacant*

ARTICLE 2

Sont affectés en tant qu'agent de contrôle en section d'inspection du travail :

Unité de Contrôle Nord

Section 1 : *Vacant*
Section 2 : CHATEAUROUX Patricia, inspectrice du travail
Section 3 : CADET Sylvain, inspecteur du travail
Section 4 : FOURQUET-SALACROUP Samantha, inspectrice du travail
Section 5 : FRANCOISE Patricia, inspectrice du travail
Section 6 : PIERRE Audrey, inspectrice du travail
Section 7 : MINATCHY Vanadja, inspectrice du travail
Section 8 : TSANG TUNG Huguette, inspectrice du travail
Section 9 : GRONDIN François-Paul, contrôleur du travail

Unité de Contrôle Sud

Section 10 : LAOUSSING David, inspecteur du travail
Section 11 : DORSCHNER Marie, inspectrice du travail
Section 12 : PALAO Henri, inspecteur du travail
Section 13 : GIMENEZ Emmanuelle
Section 14 : BERKAOUI Mourrade, inspecteur du travail ainsi que les entreprises suivantes relevant normalement du périmètre géographique de la section 15 :

- Clinique Durieux et Compagnie, LE TAMPON, siret 34326752200021 ;
- Centre Hémodialyse MG Durieux, LE TAMPON, siret 41911997900021.

Section 15 : GUIGNON Guillaume, inspecteur du travail à l'exception des entreprises suivantes relevant normalement du périmètre géographique de la section 15 :

- Clinique Durieux et Compagnie, LE TAMPON, siret 34326752200021 ;
- Centre Hémodialyse MG Durieux, LE TAMPON, siret 41911997900021.

Section 16 : DUBARD MAILLOT Virginie, inspectrice du travail

ARTICLE 3

Sont affectés en tant qu'agents de contrôle à l'Unité de Contrôle de Lutte contre le Travail Illégal :

LAMORLETTE Nicolas, inspecteur du travail
MORTREUIL Sylvain, inspecteur du travail
SABATIER Jean-Michel, inspecteur du travail
PICOT Christelle, contrôleur du travail

Les agents affectés sur cette unité de contrôle sont localisés sur le site de la rue du Maréchal Leclerc à Saint-Denis.

ARTICLE 4

Cet arrêté annule et remplace à compter du 1er avril 2021, l'arrêté du 24 février 2021 portant nomination des Responsables d'Unités de Contrôle et affectation des agents de contrôle au sein de ces Unités de Contrôle et des sections de la Réunion.

ARTICLE 5

Le directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs

Le directeur de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités,



Michel-Henri MATTERA